



## Le BAC PRO ASSP

Accompagnement Soins et  
Services à la Personne  
Option Domicile ou Structure



### Objectifs de la formation

- Assurer l'accueil, les soins d'hygiène, l'alimentation, le confort et la sécurité des usagers
- Animer des activités de loisirs, contribuer au développement et à l'éducation de l'enfant, au maintien de l'autonomie des personnes
- Assurer l'entretien et l'hygiène de l'espace de vie de l'utilisateur

### Les moyens pédagogiques

- Plateaux techniques : cuisine pédagogique, salle d'ergonomie-soins, salle d'animation, salle d'entretien des locaux et salle d'entretien du linge
- Salles informatiques, laboratoire de biologie-microbiologie, laboratoire de physique-chimie
- Salle de conférences

### Période de formation en entreprise

Stage en milieu professionnel (PFMP): 22 semaines sur les 3 années en fonction du projet professionnel de l'élève (petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées), dont un stage obligatoire en structure d'adultes non autonomes.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont des phases déterminantes car elles permettent à l'élève d'acquérir les compétences liées aux emplois qui caractérisent le baccalauréat professionnel ASSP.

Les périodes de formation en entreprise sont évaluées et comptent pour l'obtention du BAC PRO.

### Conditions d'admission

- Élève issu(e) de la classe de 3<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers par la procédure Affelnet et entretien
- Élève issu(e) du CAP ATMFC sur dossier et entretien

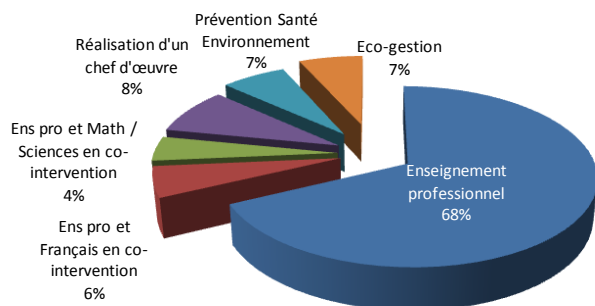
### Qualités requises

- Capacités d'initiative
- Empathie
- Aptitude au travail en équipe
- Intérêt pour l'accompagnement des besoins

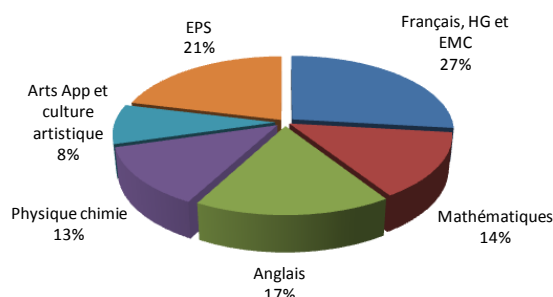
## ■ Organisation des études

Sur 3 ans :	%
Enseignements professionnels	50
Enseignements généraux	40
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	10
Période de formation en milieu professionnel	22 semaines

### Enseignements professionnels



### Enseignements généraux



#### Option Young Achievement Program

Cette option permet aux élèves de s'engager dans la création d'entreprise. L'envie de communiquer en anglais est un impératif en raison d'une coopération avec de jeunes entrepreneurs européens.

**Un atout important pour le CV et la poursuite d'études.**

## ■ Débouchés professionnels

**Option en structure :** assistant en soins et en santé, maîtresse ou maître de maison, responsable d'hébergement, accompagnant de personnes fragilisées ou en situation de handicap, intervenant en structures d'accueil petite enfance.

**Option à domicile :** assistant de responsable de secteur, maîtresse ou maître de maison, accueillant familial, accompagnant de personnes en situation de handicap, de dépendance, responsable de petites unités en domicile collectif.

## ■ Poursuite d'études

Après l'obtention du BAC PRO :

- BTS SP3S, BTS ESF
- Formations/ métiers du social : DEEJE, DEES, DEETS, DEME, DETISF, DEAES, AESH
- Formations/ métiers du paramédical: DEAP, DEAS, IDE
- Formations/ métiers de l'animation : BPJEPS, DEJEPS
- Mention complémentaire AG2S

### Les + à La Providence

- Grâce à l'aménagement du temps scolaire, un **soutien**, une **aide au travail** et des **remises à niveau** sont organisés dans les différentes matières pour l'ensemble des élèves. Des propositions permettent aux élèves d'initier ou consolider un **parcours engagé et citoyen** et d'être accompagné dans la construction de l'**esprit critique**.
- De nombreux **projets d'animation** organisés par les élèves en lien permanent avec le monde professionnel : projet jardinage avec des personnes âgées, des enfants, des personnes handicapées, action de sensibilisation dans le cadre d'Octobre rose ...
- Des rencontres régulières avec des **professionnels** sous forme de tables-rondes et de visites de structures.
- Un **tutorat individualisé** est proposé aux élèves en difficulté.
- Un accès à la plateforme d'apprentissage en distanciel **Itslearning** et suite **Office**.
- Une **équipe pédagogique à l'écoute** (selon les enquêtes satisfaction effectuées auprès des familles).
- Les lycéens pourront poursuivre leur cursus sous statut scolaire ou par voie d'apprentissage.